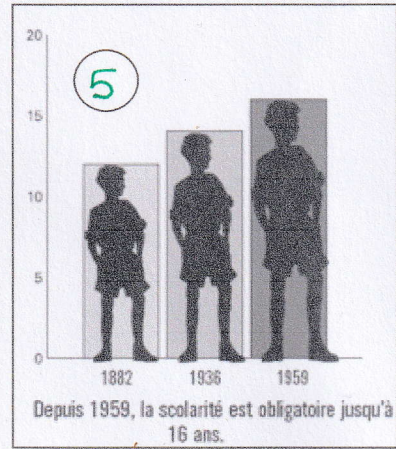


1)



2

La loi Guizot de 1833 oblige les municipalités à ouvrir une école primaire de garçons.



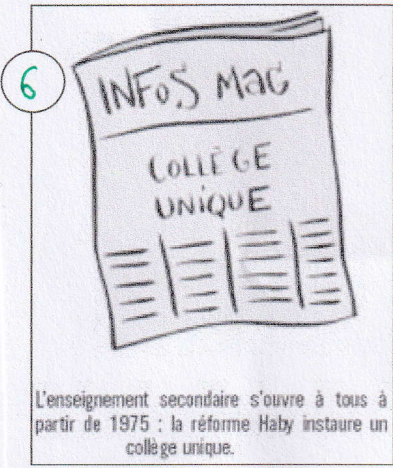
5

Depuis 1959, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans.



3

En 1850, les communes doivent créer des écoles pour les filles et la loi Falloux proclame la liberté d'enseignement.



6

L'enseignement secondaire s'ouvre à tous à partir de 1975 : la réforme Haby instaure un collège unique.



4

Dans les années 1881-1882, les lois Jules Ferry instituent un enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire pour les garçons et les filles (jusqu'à 13 ans).



1

Vers 1680, Jean-Baptiste de La Salle fonde une congrégation qui ouvre des écoles pour les enfants du peuple.

- 2) La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans.
- 3) Les écoles ont ouvert des écoles pour les filles en 1850.
- 4) Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire pour les garçons et les filles jusqu'à 13 ans.
- 5) Le collège unique fut instauré par la réforme Haby en 1975.

1)

	garçons	filles
Année de création du bac	1808	1919
Durée des études secondaires	7 ans	5 ans
Programmes spécifiques avant 1924	Philosophie, Langues anciennes.	Activités ménagères et familiales

Doc 2 Un rattrapage progressif.